

OGECIC SAINT COEUR
3 Faubourg Saint Nicolas
21200 BEAUNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2019

Aux adhérents de l'association OGECIC SAINT CŒUR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGECIC SAINT CŒUR relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association constitue des provisions pour charges et pour dépréciation, telles que détaillées dans le tableau "Etat des provisions" de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés que les informations les plus récentes disponibles à la date d'arrêté des comptes confortaient l'évaluation globale des risques de sortie de ressources futures auxquelles votre association pourrait avoir à faire face, telles que traduites dans le montant des différentes provisions comptabilisées au 31 août 2019.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 2 décembre 2019

SAS CABINET COUREAU



Jean-Pierre COUREAU

OGECIC SAINT COEUR
3 FAUBOURG ST NICOLAS
21200 BEAUNE

COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2019

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 12

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	8 646 335.45	5 618 265.53	3 028 069.92	3 087 276.71	59 206.79	1.92
	Installations techniques Matériel et outillage	1 559 173.81	1 327 430.04	231 743.77	205 893.17	25 850.60	12.56
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours				68 714.07	68 714.07	100.00
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	44 545.90		44 545.90	42 328.27	2 217.63	5.24	
Autres immobilisations financières							
Total I	10 250 055.16	6 945 695.57	3 304 359.59	3 404 212.22	99 852.63	2.93	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	59 295.23	53 023.47	6 271.76	5 762.31	509.45	8.84
	Autres créances	451 117.16		451 117.16	310 513.60	140 603.56	45.28
Valeurs mobilières de placement	300 000.00		300 000.00	300 000.00			
Instrument de trésorerie							
Disponibilités	4 371 861.80		4 371 861.80	4 563 041.41	191 179.61	4.19	
Charges constatées d'avance (3)	83 409.06		83 409.06	80 569.39	2 839.67	3.52	
Total III	5 265 683.25	53 023.47	5 212 659.78	5 259 886.71	47 226.93	0.90	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 515 738.41	6 998 719.04	8 517 019.37	8 664 098.93	147 079.56	1.70	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	8 381.06		8 381.06			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	4 069 131.64		3 874 519.96		194 611.68	5.02
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	149 949.17		194 611.68		44 662.51	22.95
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports	293 848.65		293 848.65				
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	150 613.36		52 590.63		98 022.73	186.39	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	4 671 923.88		4 423 951.98		247 971.90	5.61	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	189 165.25		259 697.00		70 531.75	27.16
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources							
Total III	189 165.25		259 697.00		70 531.75	27.16	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 012 332.61		3 298 683.39		286 350.78	8.68
	Emprunts et dettes financières divers	3 523.91		6 158.42		2 634.51	42.78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	73 446.00		81 487.00		8 041.00	9.87
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 645.97		155 147.17		17 498.80	11.28
	Dettes fiscales et sociales	137 024.70		126 461.22		10 563.48	8.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 532.11		44 549.44		10 017.33	22.49
	Autres dettes	47 323.24		48 395.42		1 072.18	2.22
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	175 101.70		219 567.89		44 466.19	20.25
	Total IV	3 655 930.24		3 980 449.95		324 519.71	8.15
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		8 517 019.37		8 664 098.93		147 079.56	1.70

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

3 480 828.54 3 760 882.06

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	29 751.30		39 069.82		9 318.52	23.85
Production vendue de Biens et Services	2 729 511.81		2 706 621.89		22 889.92	0.85
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	27 216.85		49 987.76		22 770.91	45.55
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	93 962.88		138 924.41		44 961.53	32.36
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	14 533.64		25 175.80		10 642.16	42.27
Total I	2 894 976.48		2 959 779.68		64 803.20	2.19
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	40 307.77		34 634.05		5 673.72	16.38
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 203 502.37		1 106 572.84		96 929.53	8.76
Impôts, taxes et versements assimilés	59 154.52		57 422.29		1 732.23	3.02
Salaires et traitements	810 614.80		796 002.01		14 612.79	1.84
Charges sociales	252 584.34		276 243.00		23 658.66	8.56
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	400 403.03		387 749.81		12 653.22	3.26
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	14 084.17		12 542.27		1 541.90	12.29
Pour risques et charges : dotations aux provisions	14 340.00		149 909.00		135 569.00	90.43
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	6 056.81		13 659.90		7 603.09	55.66
Total II	2 801 047.81		2 834 735.17		33 687.36	1.19
I - Résultat d'exploitation (I-II)	93 928.67		125 044.51		31 115.84	24.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	82 083.00		83 179.00		1 096.00	1.32
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2019	31/08/2018	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	17 413.16	23 989.05	6 575.89	27.41
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	17 413.16	23 989.05	6 575.89	27.41
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	64 668.38	70 751.63	6 083.25	8.60
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	64 668.38	70 751.63	6 083.25	8.60
2. Résultat financier (V-VI)	47 255.22	46 762.58	492.64	1.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	128 756.45	161 460.93	32 704.48	20.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 359.66	22 420.50	17 060.84	76.09
Produits exceptionnels sur opérations en capital	27 417.03	26 805.80	611.23	2.28
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	32 776.69	49 226.30	16 449.61	33.42
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 253.97	14 057.55	8 803.58	62.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	5 253.97	14 057.55	8 803.58	62.63
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	27 522.72	35 168.75	7 646.03	21.74
Impôts sur les bénéfices (IX)	6 330.00	2 018.00	4 312.00	213.68
Total des produits (I+III+V+VII)	3 027 249.33	3 116 174.03	88 924.70	2.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 877 300.16	2 921 562.35	44 262.19	1.52
Solde intermédiaire	149 949.17	194 611.68	44 662.51	22.95
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	149 949.17	194 611.68	44 662.51	22.95

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCERE

Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Tableau de variation des fonds associatifs	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Titres immobilisés	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Evaluation des valeurs mobilières de placement	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	10
Honoraires des commissaires aux comptes	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	10
Montant des engagements financiers	11
Engagement en matière de pensions et retraites	11
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	11
Transferts de charges	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 517 019.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 894 976.48 Euros et dégageant un excédent de 149 949.17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol d'autrui	7 993 946		
Installations générales agencements aménagements des constructions	393 050		259 339
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 451 466		107 707
Immobilisations corporelles en cours	68 714		
TOTAL	9 907 176		367 047
Prêts, autres immobilisations financières	42 328		3 613
TOTAL	42 328		3 613
TOTAL GENERAL	9 949 505		370 660

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol d'autrui			7 993 946	7 993 946
Installations générales agencements aménagements constr.			652 390	652 390
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 559 174	1 559 174
Immobilisations corporelles en cours	68 714	0		
TOTAL	68 714	0	10 205 509	10 205 509
Prêts, autres immobilisations financières		1 395	44 546	44 546
TOTAL		1 395	44 546	44 546
TOTAL GENERAL	68 714	1 395	10 250 055	10 250 055

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	4 946 082	294 607		5 240 688
Installations générales agencements aménagements constr.	353 638	23 940		377 577
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 245 573	81 857		1 327 430
TOTAL	6 545 293	400 403		6 945 696
TOTAL GENERAL	6 545 293	400 403		6 945 696

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	294 607				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	23 940				
Instal.techniques matériel outillage indus.	81 857				
TOTAL	400 403				
TOTAL GENERAL	400 403				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	8 381				8 381
Réserves :					
Report à nouveau	3 874 520	194 612		0	4 069 132
RESULTAT DE L'EXERCICE	194 612	194 612		149 949	149 949
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	293 849				293 849
Subventions d'investissement	52 591		125 440	27 417	150 613
Provisions réglementées					
TOTAL I	4 423 952		125 440	122 532	4 671 924

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	109 788	14 340			124 128
Gros entretien et grandes révisions	149 909		84 872		65 037
TOTAL	259 697	14 340	84 872		189 165

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	43 109	14 084	4 170		53 023
TOTAL	43 109	14 084	4 170		53 023
TOTAL GENERAL	302 806	28 424	89 042		242 189
Dont dotations et reprises d'exploitation		28 424	89 042		

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	44 546	44 546	
Clients douteux ou litigieux	25 113	25 113	
Autres créances clients	34 182	34 182	
Divers état et autres collectivités publiques	433 330	433 330	
Débiteurs divers	17 787	17 787	
Charges constatées d'avance	83 409	83 409	
TOTAL	638 367	638 367	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 613		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 395		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 888	6 888		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 005 445	291 927	1 233 528	1 479 990
Fournisseurs et comptes rattachés	172 646	172 646		
Personnel et comptes rattachés	53 484	53 484		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 534	68 534		
Impôts sur les bénéfices	6 330	6 330		
Autres impôts taxes et assimilés	8 677	8 677		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 532	34 532		
Groupe et associés	3 524	3 524		
Autres dettes	47 323	47 323		
Produits constatés d'avance	175 102	175 102		
TOTAL	3 582 484	868 966	1 233 528	1 479 990
Emprunts remboursés en cours d'exercice	285 694			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	439 446
Disponibilités	2 348
Total	441 794

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 952
Dettes fiscales et sociales	76 482
Autres dettes	8 512
Total	101 834

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	83 409
Total	83 409
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	175 102
Total	175 102

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	4
Employés	25
Total	34

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4.632 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4.632 € TTC (soit 3.860 € HT)
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	800 000
Total	800 000

Nantissement à hauteur de 300.000 € du contrat de capitalisation Satinium souscrit auprès d'ALLIANZ en compte 5085 en garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale pour un montant de 930.000 €.

Nantissement de créance d'un compte à terme à hauteur de 500.000 € en garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire pour un montant de 1.000.000 €

Les autres prêts n'ont fait l'objet d'aucune demande de garantie.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	124 128
Total (1)	124 128

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement en matière de retraite a fait l'objet d'une provision pour un montant total de 124.128 €. Il représente les droits acquis par les salariés au 31/08/2019.

D'après la convention collective CC SEP 2015 en vigueur, les salariés quittant volontairement l'établissement pour bénéficier d'une pension de retraite ont droit à une indemnité de départ à la retraite calculée en fonction de leur ancienneté dans l'établissement :

- moins de 5 ans : 0,5 mois de salaire
- entre 5 et 10 ans : 1 mois de salaire
- entre 10 et 15 ans : 1,5 mois de salaire
- entre 15 et 20 ans : 2 mois de salaire
- entre 20 et 25 ans : 2,5 mois de salaire
- plus de 25 ans : 3 mois de salaire

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Rbt trop versé cotis sociales années ant	3 322	77180000
- Annul chèques non débités	215	77180000
- Solde compte 401 ancien non réclamé	1 498	77180000
- Régularisations diverses	324	77180000
- Quote-part taxe apprentis au résultat	18 566	77712000
- Quote-part sub d'invest au résultat	8 851	77788000
Total	32 776	
Charges exceptionnelles		
- Utilisation non autorisée photo site Int	1 125	67120000
- Cptes 401 débiteurs anciens trop payés	2 410	67180000
- Régularisations diverses	1 718	67180000
Total	5 253	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Transferts de charges

Nature	Montant
Participations aux achats CE + APEL	1 922
RFA 2018 Le Cèdre	1 806
Rbt de factures	651
Rbt assurance sinistre	392
Rbt formation	150
Total	4 921

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes